

Décision

Générale

colonial

Décision n° 291 au sujet du licenciement d'emploi de personnel employé à la mission d'inspection

n° 291

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et n° 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone en Côte française des Somalis

Vu la décision n° 169 du 13 février 1948 engageant Mohamed Farah. Abdillai Mouhmed et Mohamed Hersi, pour servir à la mission d'inspection des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont licenciés de leur emploi pour compter du 16 mars 1948, les nommés : Mohamed Hersi; Abdillai Mouhmed; Mohamed Farah, en service à la mission d'inspection. Art. 2.— La présente décision sera publique et communiquée partout où besoin, sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.